

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 4 SEPTEMBRE 2017

N° 2017-08-05

L'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-quatre août deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 18

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 20
Exprimées par pouvoirs : 7
Total (mini 19) : 27

Quorum atteint

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

16 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Eliane BARREILLE à Henriette MARTINEZ, Gérard COUPON à Christian BARTHEYE, Roger DIDIER à Michel ROLLAND, Marlène MOURIER à Sébastien BERNARD,

Délégués excusés

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Gérard TENOUX

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures 30
Monsieur Pierre COMBES est nommé secrétaire de séance.

Objet : Expérimentation et développement d'un produit agricole : l'huile de Cameline– Demande de subvention d'Agribiodrôme dans le cadre du programme Leader

La Présidente expose,

L'huile de cameline est extraite d'une plante, la cameline, qui pourrait s'inscrire dans les rotations de cultures sur des terres à faible potentiel comme sur les Baronnies. Naturellement riche en oméga 3, cette huile est utilisée particulièrement en cosmétique. Cette production est déjà testée sur certaines exploitations, même si les volumes produits sont encore anecdotiques. Suite à une sollicitation des transformateurs qui souhaitent développer ce produit, l'association Agribiodrôme propose d'accompagner un groupe d'une dizaine de producteurs dans la mise en production de cette plante pour disposer de références technico-économiques dans les conditions de culture des Baronnies. Ces références seront ensuite à disposition des nouveaux producteurs souhaitant disposer de ces éléments.

Pour cela, Agribiodrôme sollicite le Parc pour un co-financement de son projet déposé dans le cadre du programme LEADER Une Autre Provence.

Le projet global s'étendra sur une période de 3 ans. Il s'organisera en trois temps.

- ◆ Mise en œuvre des protocoles de culture : état des lieux des pratiques et élaboration d'un protocole, test de différentes semences sur les exploitations volontaires,
- ◆ Suivis techniques sur les exploitations : relevés par les producteurs et un technicien d'Agribiodrôme,
- ◆ Valorisation des résultats auprès des agriculteurs du territoire : réunions techniques sur champ...

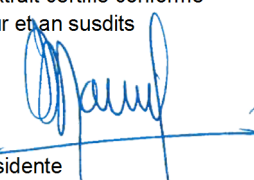
La subvention demandée en cofinancement du dossier LEADER est de **1 426 €** maximum par an sur trois ans. Le montant prévisionnel annuel du projet s'élevant à **7 133 € TTC**.

Le montant exact de la subvention devra être ajusté une fois le dossier analysé par les services instructeurs des dossiers LEADER.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de valider le principe d'une subvention du Parc de 1 426 € maximum sur trois ans en cofinancement d'un dossier LEADER
- **Dit** qu'un tableau précisant le montant exact de cette subvention sera annexé à la présente délibération dès que l'opération sera validée par le comité de programmation LEADER
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente
Henriette MARTINEZ